Audience du 29/09/2010 à l'inspection académique de François Le Ménahèze

Représentants de l'inspecteur d'académie de Loire-Atlantique, Mr JAvaudin : Mme Hueber-Mousset, IA adjointe et Mme Cochet, IEN de la circonscription de Vallet sur Loire vignoble. François Le Ménahèze était accompagné d'une délégation intersyndicale : sgen-cfdt, Claude Labour ; sud éducation, Sophie Lesachey ; cgt éducation, Nadette Fleurance ; unsa, Thierry Bolzer ; Snuipp, Sylvie Pouyon ; représentant du conseil d'école de l'IUFM et de l'université, Alain Couriaut.
Suite à de longues minutes dans les couloirs de l'inspection, l'IA adjointe accepte malgré tout de recevoir toute la délégation devant la détermination et l'appel au dialogue de celle-ci.

Mme Hueber-Mousset redonne le contexte des motifs de refus de l'inspecteur d'académie au détachement de Fr. Le Ménahèze aux fonctions de formateur à mi temps, poste qu'il occupait déjà depuis huit ans comme formateur associé à mi temps, en alternance temps partagé avec son poste de directeur d'école.
Les arguments avancés semblent être une « affaire technique » liés au détachement et au changement de contexte de la formation/masterisation. Une démarche d'appel à candidatures ouvert aurait été nécessaire pour procéder à une commission de sélection. Il lui est rappelé que cet appel ouvert et cette commission avaient déjà été mis en place il ya 8 ans, ce qui avait amené F.L.M. à devenir formateur IUFM. La reconnaissance des compétences construites durant ces années paraît tout à coup niée. Une rencontre prochaine entre l'inspecteur d'académie et le directeur de l'IUFM pourrait permettre d'avancer sur le sujet dans le cadre des 2800 heures de pemf en échange des d'interventions PIUMF en formation continue. Il est constaté actuellement un manque important au niveau de la formation L3, M1 et M2 sur les groupes qui devaient être pris en charge par F.L.M. Il est observé par les syndicats qu'il est très étonnant de jouer sur cet « argument technique » alors que celui-ci n'est jamais abordé dans le courrier de l'IA !? Les aspects techniques semblent pouvoir se résoudre avec de la bonne volonté !!

Le contenu du courrier est ensuite abordé.
La situation de l'école est reconnue par tous comme dynamique, cohérente et efficace (à part un problème « ridicule » de panne de chaufferie défectueuse abordée par l'IEN pour lequel elle semble avoir eu des difficultés de communication avec l'école). La délégation soulève le fait que cette situation existe dans nombre d'écoles et ne paraît pas poser de problème. L'argument avancé dans le courrier de l'IA sur le fait qu'un directeur à mi-temps engendrera une situation difficile pour l'école est donc battu en brèches. Il est renforcé par les courriers d'appui de la municipalité et des parents d'élèves de l'école remis lors de l'entretien.

Nous en venons au cœur du courrier qui reste « la manière de servir » de F.L.M. qui ne semble pas conforme à ce que souhaite l'institution. L'échange autour de cette notion de service et de la compétence 1 du référentiel de professeur d'école « Agir en fonctionnaire de l'Etat de manière éthique et responsable » n'apporte que peu d'éléments nouveaux, à part sur le fait que pour l'IA, F.L.M. ne peut faire que de la « mauvaise propagande » dans la formation, vu ses prises de position. Critique largement balayée par la délégation mais bien ancrée dans la tête des représentants de l'institution. Chacun reste sur ses positions. Faut-il aujourd'hui pour un enseignant ne servir qu'avec obéissance, servilité et conformité … ou servir avec intelligence, de manière responsable et lucide, animé d'un sens éthique et critique ? Ni l'IA adjointe, ni l'IEN ne sont revenus sur les compétences professionnelles de F.L.M. pourtant largement abordées par les représentants de la délégation.

La problématique de l'évaluation est abordée. Les dispositifs et outils d'évaluation existent bien aujourd'hui dans les classes, ils sont au service des apprentissages des enfants, de l'enseignement et de la communication avec les parents. Les statistiques chiffrées…et on le sait aujourd'hui manipulées en plus haut lieu… ne représentent pas une obligation de fait.
La délégation aborde le paradoxe saisissant entre une sanction qui ne dit pas son nom et une sanction qui n'a rien à voir avec les faits reprochés. Tous les témoignages et courriers envoyés et/ou remis à

l'IA vont dans ce sens d'une professionnalité basée sur une réelle expérience et des compétences avérées (municipalité de St Lumine de Clisson, parents d'élèves et amicale laïque, formateurs et direction de l'IUFM, université, ICEM, … ; des courriers d'appui de ces différents partenaires sont remis lors de l'entretien).
Où est le sens du service public d'éducation quand, aujourd'hui encore, l'inspecteur d'académie laisse des groupes d'étudiants de master 1 et master 2 sans formateur ?

F.LM. rappelle en fin d'entretien que ce courrier reste une insulte et une injustice par rapport au travail qu'il mène depuis 30 ans (expériences d'enseignant et de directeur dans divers milieux, reprise d'études et de travaux universitaires, expériences de formation dans de nombreux contextes, responsabilités nationales dans le mouvement Freinet, écriture et coordinations d'éditions…).
Il demande, avec la délégation intersyndicale présente, que l'inspecteur d'académie revienne sur sa décision, et lève donc cette sanction, dans l'intérêt du service. Il l'informe également qu'il ne peut en l'état en rester là.

Au vu de l'article paru le lendemain réaffirmant la position de l'inspecteur d'académie, il semble que l'affaire soit close…

La Loire-Atlantique en bref

Rassemblement de soutien à un enseignant

Une cinquantaine de personnes ont apporté leur soutien à François Le Ménahèze.

Une cinquantaine de personnes, enseignants et parents d'élèves, se sont rassemblées hier devant l'Inspection Académique. Un soutien à François Le Ménahèze, enseignant, directeur d'école et formateur à l'IUFM (lire OF d'hier). Sa demande de détachement auprès de l'IUFM et de l'Université a été refusée, cette année, par l'Inpecteur d'Académie. **« Personne n'est formateur à vie,** commente l'Inspecteur d'Académie. **Le détachement n'est pas un droit. C'est une sorte de privilège à des gens dont on reconnaît les compétences. François le Ménahèze en a sûrement, mais là, il refuse un dispositif du fonctionnement de l'école. On ne peut pas confier une mission de formation à quelqu'un qui ne veut pas appliquer les directives nationales. »** L'enseignant, comme 80 autres du département, a refusé de faire remonter au ministère les évaluations des classes de CE1 et CM2. François Le Ménahèze est soutenu par une intersyndicale FSU, CGT, Sgen CFDT, Sud Éducation. Il a été reçu hier, avec une délégation, par une adjointe de l'Inspecteur d'Académie. **« En tant que formateur, il présente bien évidemment les évaluations,** défend le Snuipp. **Mais il a aussi le droit de critiquer. »** Le syndicat parle de **« sanction déguisée. »**